

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Anncny, le 2 mars 2018

Service éducation routière et sécurité

Cellule sécurité et circulation

SERS/CSC

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE n° DDT-2018- 663

Arrêté de réouverture de circulation aux poids lourds sur l'A410

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2215-1;

VU le code de la route et notamment son livre IV et l'article R411-18 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la sécurité intérieure, partie législative ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

VU l'arrêté d'interdiction de circulation des poids lourds sur le réseau routier départemental n° DDT-2018-658 du 2 mars 2018

CONSIDERANT l'amélioration des conditions météorologiques et l'état du réseau routier ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° DDT-2018-660 est abrogé à compter du 2 mars 2018 à 14h30

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur départemental des territoires, M. le président du conseil général, M. le colonel, commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie, M. le directeur de l'exploitation de la société ATMB, Mme la directrice de l'exploitation de la société AREA, M. le directeur départemental de la sécurité publique, M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, les cadres de permanence de la cellule routière zonale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Pour le préfet
La directrice de cabinet



Aurélie LEBOURGEOIS